

- d) Question d'un projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
9. Action visant à encourager et développer davantage le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, notamment, question du programme et des méthodes de travail de la Commission :
- a) Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - b) Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme;
 - c) Rôle de coordination du Centre pour les droits de l'homme au sein des organes de l'Organisation des Nations Unies et de leurs mécanismes s'occupant de la promotion et de la protection des droits de l'homme;
 - d) Droits de l'homme, exodes massifs et personnes déplacées.
10. Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants, et notamment :
- a) Question des droits de l'homme à Chypre;
 - b) Etude des situations qui semblent révéler l'existence d'un ensemble de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, conformément à la résolution 8 (XXIII) de la Commission et aux résolutions 1235 (XLII) et 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social : rapport du Groupe de travail des situations créé en vertu de la résolution 1990/41 du Conseil économique et social, en date du 25 mai 1990.
11. Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants
12. Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée
13. Etat des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme
14. Bon fonctionnement des organes créés en application des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme
15. Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur sa quarante-neuvième session
16. Droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques